



202605-02

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260502-DE

mairie
ti ker**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN****SEANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daïven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Proposition de représentants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe que le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Il ajoute que pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes sont proposées :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Sylvain RANNOU	Jean-Paul LE CANN
2	Michel BOUGAN	Magali BODEREAU
3	Pierre-Yves NICOL	Gaëtan LE PESSOT
4	Marie-Paule KERAMBRUN	Philippe LE FLOCH
5	Catherine DENIS	Adélaïde NICOLAS



202605-02

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260502-DE

mairie
ti ker

6	Ronan GEFFROY	Gérard LE COZ
7	Auguste KERAMBRUN	Pascal PRIGENT
8	Michel CABOCO	Pierre-Yves LE QUELLEC
9	Lydie LE FLOCH	Sébastien PETIT
10	Georges DUPREZ	Philippe DAVAI
11	Thierry QUEFFEULOU	Sylvain MORCELL
12	Michel NICOLAS	Caroline LOZAHIC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant la population légale de la commune de CAVAN

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'adopter** la liste présentée ci-avant pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour et 4 voix contre :

- **Adopte** la liste présentée ci-avant pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État